

ED 544 : INTER-MED

AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT

Monsieur Diffallah ZEHAR soutiendra sa thèse le **24 novembre 2025 à 9h00** à l'**Université de Perpignan Via Domitia, 52 Avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan Cedex 09**, salle **Yves Guitton**, un doctorat spécialité **Droit public**.

TITRE DE LA THESE : Juger l'Administration Regards croisés sur l'office du juge de la légalité en France et au Royaume-Uni

RESUME : Juger l'administration. D'emblée la tâche s'avère ardue, relevant d'un défi tant par la nature même de l'institution que par les déséquilibres structurels du procès administratif. Qui est cette administration, dont l'action, souvent revêtue de privilèges exorbitants, échappe en partie aux règles du droit commun ? Et quel juge sera à même de tenir en respect une puissance publique dont les prérogatives, historiquement renforcées, menacent constamment l'équilibre des armes juridictionnelles ? Le contentieux de la légalité place ainsi le juge face à une double exigence. D'un côté, il doit dépasser les rigidités d'un procès inégal par essence, où l'administration forte de sa légitimité d'action dispose d'une position dominante. De l'autre, il est confronté à un droit en pleine mutation rendu d'autant plus complexe par les contraintes de l'eupéanisation et de la globalisation. Dans ce contexte et alors que la mission est similaire des deux côtés de la Manche, le juge ne saurait se contenter d'une méthode unique, figée dans des schémas traditionnels. Il lui faut au contraire mobiliser un arsenal méthodologique diversifié, mêlant pragmatisme et pédagogie. L'office du juge administratif ne se réduit donc pas à une simple application mécanique des règles. Il suppose une adaptation permanente, une capacité à rééquilibrer les forces en présence tout en préservant le bien-fondé de l'action administrative. Entre rigueur juridique et souplesse interprétative, c'est toute la dialectique du contrôle qui se joue : celle d'un juge qui, loin de se borner à sanctionner, construit activement les conditions de la Justice.

Directeur de thèse :

Marcel SOUSSE, Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra - Université de Perpignan Via Domitia

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre du Droit Economique et du Développement Yves Serra

Le jury sera composé de :

M. Thomas PERROUD, Professeur agrégé, Université Panthéon-Assas (**Rapporteur**)
Mme Aude ROUYERE, Professeure agrégée, Montesquieu Bordeaux IV (**Rapporteur**)
M. Marcel SOUSSE, Professeur des universités, Université de Perpignan Via Domitia (**Directeur de thèse**)
M. Jean-François CALMETTE, Maître de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (**Examineur**)
M. Jean-Marc SAUVE, Vice-président honoraire du Conseil d'État, Conseil d'Etat (**Examineur**)
M. JEAN-MARC FEVRIER, Professeur, Université de Perpignan (**Examineur**)